Les subsides

leur circonscription a considérablement augmenté. C'est pourquoi j'estime que nous devrions tenir compte de l'exemple de la République fédérale d'Allemagne pour déterminer comment nous allons assumer nos responsabilités à Ottawa et dans nos circonscriptions.

L'Allemagne de l'Ouest est elle aussi une république fédérale. Beaucoup d'entre vous savent certainement que le parlement fédéral allemand siège trois semaines par mois et que les députés passent la quatrième semaine dans leurs circonscriptions. C'est une habitude établie. Nous devrions sérieusement réfléchir sur cette pratique. Dans un pays aussi hétéroclite que le nôtre, les députés ont le devoir de rentrer dans leurs circonscriptions pour s'entretenir avec les associations d'exploitants agricoles, les chefs des petites entreprises, les syndicalistes et les électeurs dans leur ensemble. Nous devrions sérieusement envisager une telle possibilité. Si nous parvenions à établir des règles et des pratiques strictes nous permettant de remplir notre mandat législatif en trois semaines au lieu de quatre, nous pourrions passer une semaine par mois dans nos circonscriptions. Nous devrions de temps en temps nous pencher sur les pratiques des autres pays.

Tout comme le chef de l'opposition (M. Clark) et le leader parlementaire du gouvernement, j'ai fait des propositions qui aideraient le gouvernement, la Chambre des communes et chacun des députés à remplir leurs obligations plus efficacement. Toutefois, je tiens à insister sur le fait que nous devons nous attaquer à cette tâche tout de suite. Il nous faut renvoyer au comité le document de travail cité dans la motion et soumettre à ce comité les propositions que j'ai faites ainsi que les documents cités par le leader du gouvernement. Il faudrait que cela se fasse vite. Il serait souhaitable à mon avis que le comité remette son rapport avant le 30 juin ou du moins avant les vacances d'été, rapport qui contiendrait des recommandations précises.

Je pars du principe que ces recommandations auront été acceptées par les députés de tous les partis qui s'atteleront à la tâche sérieusement. Si nous avions ce rapport avant les vacances d'été, nous pourrions mettre en œuvre les recommandations dès notre retour, si c'est en septembre, et jusqu'en décembre. Nous pourrions adopter un décret à cet effet et mettre ces recommandations à l'essai durant ces trois mois. Si nous constations que ce sont de véritables améliorations qui nous conviennent parfaitement, à nous, les députés, nous pourrions les adopter définitivement. Si, après l'expérience d'un automne, nous nous apercevions que les nouvelles dispositions laissent à désirer, nous n'aurions qu'à revenir au régime actuel et à continuer de chercher des solutions. Le leader de l'opposition, je le sais, et le gouvernement, je l'espère, admettent que la réforme a déjà trop tardé. Il faut agir dès maintenant.

J'ai certaines choses à dire à propos de la motion de confiance et de sa profonde pertinence en matière de démocratie parlementaire. Je l'ai déjà dit, et je le répète avec insistance, aucune des propositions faites aujourd'hui par le leader du gouvernement ou de l'opposition, si elles avaient été en vigueur, aucun ensemble de règlements aussi parfait fût-il, n'aurait permis d'éviter, à mon sens, l'impasse parlementaire que nous avons vécue ces 16 derniers jours. Quels que soient les règlements ou les usages, quand un parti politique représenté à la Chambre des communes veut mettre des bâtons dans les roues, il peut empêcher le Parlement de fonctionner. Les

démocraties parlementaires reposent sur le principe fondamental de la confiance à deux niveaux. Il y a d'abord la confiance que mettent les gens ordinaires—camionneurs, commis de banque, agriculteurs, commerçants—c'est-à-dire tous les Canadiens, en leurs députés. Il est très important de maintenir cette confiance. Quant à l'autre, elle est essentielle au bon fonctionnement de notre assemblée législative. Il faut absolument que les parties en présence se fassent mutuellement confiance.

Pour qu'existe cette première confiance dont j'ai parlé, celle des Canadiens envers leurs députés, ces derniers doivent prouver qu'ils savent tenir leurs promesses. Dans ce contexte, les hommes politiques doivent sembler à la hauteur des préoccupations quotidiennes des citoyens ordinaires. Autrement, le cynisme devient chose courante dans toute démocratie, que ce soit au Canada ou ailleurs. D'après ce que je perçois du Canada d'aujourd'hui, les gens font volontiers preuve de cynisme à l'égard des hommes politiques et des institutions, et il ne s'agit pas d'une simple hypothèse d'étudiant! C'est peutêtre facile à dire, mais on a trop tendance à considérer qu'il s'agit simplement d'un cliché ou d'un lieu commun.

• (1650)

Ceux qui ont étudié l'évolution des démocraties européennes entre les deux guerres savent très bien que les différentes attitudes adoptées par le public à l'égard de leurs institutions politiques ont eu une grande influence sur la survie même de ces institutions. Nous, députés de la Chambre des communes, devons nous préoccuper de la montée du cynisme dans le pays à l'endroit des hommes politiques et de la Chambre des communes.

La confiance doit régner. La foi que les Canadiens ont dans leur Parlement dépend en partie de la façon dont les hommes politiques—et, pour être plus précis, les partis politiques—accomplissent leur tâche à la Chambre, et de la façon dont ils se conduisent vis-à-vis les uns des autres. De telles attitudes deviennent plus visibles de nos jours, car, par la vertu de la télévision, beaucoup plus de Canadiens sont en mesure de juger notre comportement. J'estime qu'il est très important qu'au moment où ils voient et écoutent un membre du parti libéral, un membre du parti conservateur ou un membre du Nouveau parti démocratique, ils constatent que les partis divergent profondément d'opinion sur les questions fondamentales.

Nous avons actuellement-et ce sera toujours le cas-des points de vue fort différents quant aux objectifs souhaitables pour la société canadienne. Nous sommes témoins aujourd'hui-et j'espère qu'il en sera toujours ainsi-de débats très animés à la Chambre des communes, de débats où les partis ne ménagent pas leurs adversaires quand ils estiment que l'objet du débat met en jeu l'avenir de leur pays. Cependant pour que la démocratie parlementaire s'exerce à fond, cela ne veut pas dire que le feu d'un débat, la rigueur et la logique des arguments, la divergence des points de vue doivent dégénérer en une attitude méprisante à l'égard de l'autre. A mon sens, cela revêt une grande importance pour une démocratie. Les partis doivent être prêts à accepter la différence d'opinion qui existe de l'autre côté de la Chambre ou entre les deux partis de ce côté-ci de la Chambre, et reconnaître que, quelles que soient nos divergences, nous pouvons être d'accord quant aux procédures qui permettront de résoudre ces divergences, et que